

Caviste impérial.

L'emploi est devenu assez rare pour en signaler un ancien titulaire de chez nous, d'après quelques vieux papiers mis au jour.

Ce caviste de bonne maison est un citoyen de Vionnaz. Son frère François lui écrit d'ici le 9 mai 1813 : « A Monsieur Jean Guérin, premier Garçon de la Cave de Son Altesse Impériale et Vice-Roy d'Italie à Milan. » L'Altesse est connue, Eugène de Beauharnais, fils de l'impératrice Joséphine, habile général de Napoléon qui le fit vice-roi.

Pour être premier garçon en 1813, il fallait que cet émigré valaisan fût depuis quelque temps à Milan, où il est d'ailleurs marié. Il paraît même être en mesure de placer des compatriotes, ce que François lui déconseille « crainte de désagréments pour ne pas bien connaître les personnes ». Les deux frères sont fils de Jean-Pierre, petit campagnard endetté, âgé de près de 80 ans à l'époque, et la lettre concerne un partage éventuel de ses biens à Vionnaz.

Le déclin de l'astre impérial aura peut-être fait sortir Guérin de ses caves près du dôme, mais il revêt bientôt après un autre emploi. En 1817, il est en visite à Vionnaz et signe le 3 décembre à Monthey une lettre de pleins-pouvoirs pour faire gérer ses affaires par un notaire du pays. Cette pièce très détaillée le dit « domicilié en Ville de Milan, capitale du Royaume Lombard-Vénitien ». Il est maintenant « custode de l'impérial et royal Institut géographique militaire » qui se trouvait alors près de la Place Mentana moderne, et le reflet impérial se maintient.

Au début de 1818, Guérin adresse plusieurs lettres (non conservées) à des gens de Vionnaz « où il y a mon garçon chez Catherine Raboud », comme il le dit à son notaire. Celui-ci ne le satisfait d'ailleurs guère, ne répondant pas à ses lettres : « que peut-on présumer sur un silence de six mois ? » lui écrit-il le 25 août. Aussi le débarque-t-il en décembre « par effet d'un nouveau système que j'ai pris pour l'avenir » et remet ses affaires en mains du président de Vionnaz. Son style est vif, légèrement teinté d'italien, lettres sur beau papier encore blanc aujourd'hui, cachet aux initiales J G entrelacées.

En novembre 1820, une convention dressée à Vionnaz au décès du père Guérin par un notaire de Vouvry, énumère quelques pièces de bien qui reviennent à Jean, absent du pays, et un avocat de Milan y met sa griffe. On y voit aussi la main du consul général suisse en 1828 et la pièce revient à Vionnaz pour y être conservée ailleurs que les lettres. Ne traitant que d'affaires, celles-ci ne donnent pas de détails sur la position de Guérin, ni sur les événements qui l'ont fait passer d'un service à un autre; c'est simplement un villageois avisé de chez nous qui a su se caser à l'étranger, tout en gardant un vif intérêt pour son patrimoine valaisan.

Z. Schoch.